

En ce qui concerne le problème de la Namibie, le Canada appuya 6 des résolutions qu'y consacra la trente et unième session. Celles-ci dénonçaient, entre autres, le caractère illégal de l'administration de ce pays par l'Afrique du Sud, demandaient l'indépendance de la Namibie et la tenue d'élections sous la surveillance de l'ONU. Le Canada s'abstint de voter sur les résolutions qui appuyaient le recours au conflit armé par le peuple namibien et proclamaient que la SWAPO en était le seul représentant légitime.

En votant pour les résolutions adoptées à propos de la Rhodésie du Sud lors de cette même session (1976), le Canada réaffirma le droit inaliénable du peuple du Zimbabwe à l'auto-détermination, à la liberté et à l'indépendance et, fidèle à l'attitude adoptée lors des sessions précédentes, il se prononça en faveur de la prolongation de boycottage du régime minoritaire de Rhodésie.

La question des politiques raciales de l'Afrique du Sud est cependant loin d'être réglée. La majorité des membres des Nations Unies soutient que le Conseil de sécurité devrait considérer la situation en Afrique du Sud comme une menace à la paix et imposer des sanctions contre ce pays, y compris le recours à la force si besoin est. Mais les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France ont usé de leur pouvoir de veto au Conseil pour rejeter les propositions de ce genre, si bien que l'Assemblée doit se contenter de faire seulement des recommandations en ce sens. Il est d'ailleurs probable que la situation restera dans cette impasse jusqu'à ce que le gouvernement sud-africain commence à changer d'attitude sous l'effet des pressions exercées sur lui, notamment à l'intérieur de ses propres frontières. En attendant, les membres africains de l'ONU, appuyés par la plupart des pays d'Asie et d'Amérique latine, continueront sans doute de faire pression sur les Occidentaux pour qu'ils rompent tout lien avec l'Afrique du Sud et expulsent cette dernière de l'Organisation.

Il se peut par ailleurs que cette campagne soit de plus en plus liée aux efforts déployés pour isoler et affaiblir Israël. En 1975, dans un geste visant clairement à établir un lien entre l'APARTHEID et le sionisme, l'Assemblée adoptait une résolution assimilant le sionisme à "une forme de racisme et de discrimination raciale". Adoptée à une faible majorité - 72 voix contre 35 (dont celle du Canada) et 32 abstentions - cette résolution n'en a pas moins été inscrite au procès-verbal et risque d'être rappelée, au besoin, dans des résolutions subséquentes sur la discrimination raciale. Ses effets n'ont d'ailleurs pas manqué de se faire sentir en ce qui concerne l'appui des pays occidentaux aux programmes de la Décennie. Les Etats-Unis refusent d'y participer à moins qu'on ne revienne aux objectifs originaux de la Décennie. Les autres gouvernements occidentaux, dont le Canada, ont pour la plupart annoncé qu'ils ne participeraient pas à la Conférence mondiale de 1978 sur le racisme si le sionisme n'était pas retiré de son ordre du jour. Ils continuent cependant de souscrire à la résolution de 1973 par laquelle a été instituée la Décennie. Les programmes volontaires des Nations Unies destinés à combattre le racisme perdront en crédibilité et en efficacité s'ils sont privés des contributions des membres occidentaux, ces principaux bailleurs de fonds de l'Organisation.